

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix, 25 francs par an.
 » » 14 » » six mois.
 » » 7 50 » » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant,
bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces à Paris, chez
MM. LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la
publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE, BULLIER
et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX

13 mai 1862.

La frégate à vapeur l'*Asmodée*, mouillée à Toulon, vient de recevoir l'ordre de se tenir prête à partir pour Civita-Vecchia, afin d'embarquer, pour les ramener en France, les soldats de l'armée d'occupation de Rome qui ont droit à leur congé. Leur nombre est d'environ 1,100. Mais les soldats désignés pour les remplacer et combler les vides dans les régiments sont arrivés depuis quelques jours à Rome.

Le bruit a couru à la Bourse que la France et l'Angleterre étaient d'accord pour demander, toutes questions réservées, la levée du blocus imposé par le gouvernement de Washington aux Etats du Sud d'Amérique.

On écrit de Berlin qu'il se confirme malheureusement que le Roi n'ouvrira pas en personne la session prochaine. Dans les cercles ministériels, on s'efforce de ne pas attribuer une grande importance à cette résolution, mais ce n'est pas moins un acte de méfiance contre les représentants de la nation.

La première chose que se propose de faire la Chambre des députés, c'est de voter une adresse au Roi pour l'éclairer sur la véritable opinion du pays. Il n'est pas encore décidé si déjà dans cette première adresse, on demandera le renvoi des ministres actuels.

Un correspondant de Paris prétend que M. de Metternich aurait reçu avis de se rendre à Vienne, afin de se concerter avec l'Empereur sur la situation politique. Le petit nombre de personnes instruites de cet incident le rattacher, cela va sans dire, aux affaires d'Italie.

La première chambre de Vienne a adopté le projet de loi sur la presse déjà voté par la Chambre des députés : elle s'est occupée ensuite du projet de loi relatif à la liberté de l'individu et du domicile, dont le texte, adopté par la Chambre des députés, a subi d'importantes modifications dans

le travail de la commission de la haute chambre.

Des lettres de Varsovie assurent que le gouvernement russe est décidé à rétablir l'ancienne constitution de la Pologne et à donner à ce pays le grand-duc Nicolas pour vice-roi. Ces mesures importantes recevraient leur réalisation à l'occasion du 15 août.

L'Agence Havas nous transmet aujourd'hui les dépêches de New-York en date des 29 avril et 1^{er} mai. Ces dépêches sont plus confuses que les précédentes et ne permettent pas de formuler une opinion sur les affaires des Etats-Unis ; il faut donc attendre des renseignements plus précis. Une de ces dépêches donne comme un fait accompli la reddition de la ville de la Nouvelle-Orléans.

J. REBOUX.

Le numéro d'hier de l'*Esprit Public* contient les lignes suivantes :

« Le prince Napoléon doit s'embarquer le 10 à Marseille, pour se rendre à Naples auprès du Roi d'Italie. Beaucoup de commentaires plus ou moins exacts ont été faits sur ce voyage. Les plus voisins de la vérité ont été ceux qui l'ont rattaché à de nouveaux projets tendant à une solution très prochaine de la question romaine.

« La France est appelée à rendre à l'Italie des services qui n'avaient pu être prévus dans les conventions arrêtées entre l'Empereur Napoléon et le roi Victor-Emmanuel avant la campagne de 1859. Depuis lors les circonstances se sont singulièrement modifiées. L'Italie a aspiré à l'unité et l'a réalisée en partie. Il s'agit aujourd'hui de lui faciliter le moyen de recouvrer sa capitale. Il ne serait pas étonnant que l'empereur Napoléon, à la veille de rappeler de Rome une partie de ses troupes et d'insister auprès du Pape pour lui faire accepter des arrangements propres à concilier tous les intérêts, ne voulût modifier les bases de la convention qui le lie à Victor-Emmanuel. »

Le *Journal des Débats* a reçu du ministère de l'intérieur le communiqué suivant :

« A propos d'une pétition présentée au Sénat par M. de Cherge (pétition enregistrée il y a peu de jours seulement), le *Journal des Débats*, dans son numéro du 9 courant, s'est livré à des appréciations

desquelles il semblerait résulter que le sort des pétitions est d'être nécessairement étouffées ou entourées tantôt par le Sénat lui-même, tantôt par le gouvernement.

« Or, les faits cités par le *Journal des Débats* à l'appui de ses assertions sont complètement inexacts.

« D'abord, il n'est pas vrai qu'en 1861 la pétition de M. de Montfleury ait été ajournée à l'année suivante parce que la session avait paru trop avancée ;

« Il n'est pas plus vrai que « la session actuelle marche à son tour vers sa fin, sans que personne entende parler de cette pétition. »

« La vérité est que l'ajournement de la discussion n'a été prononcé à la séance du 29 juin 1861, sur le rapport de M. Leroy de Saint-Arnaud, que parce qu'à la suite de conférences entre le gouvernement et la commission, le gouvernement avait fait espérer une solution satisfaisante (1).

« Et, en effet, depuis ce temps un projet de loi a été préparé, et il est soumis en ce moment aux délibérations du Conseil d'Etat pour être ensuite porté au Corps législatif.

« En second lieu, il n'est pas plus exact d'affirmer que la pétition des habitants du quartier du Luxembourg soit restée sans résultat auprès du gouvernement, bien qu'elle lui ait été renvoyée à la presque unanimité.

« Sans doute le gouvernement n'a pas cru pouvoir adhérer pleinement à l'opinion que le Sénat avait appuyée, et cela à cause de l'élevation de la dépense nécessitée par les travaux que réclamaient les pétitionnaires. Mais il n'est pas moins certain que le projet primitif de M. le préfet de la Seine a été modifié par le gouvernement dans un sens qui se rapproche des observations de la haute Assemblée, et qui donne une plus ample satisfaction aux intérêts des habitants du quartier du Luxembourg. »

L'*Opinion nationale* enregistre en tête de ses colonnes, le *Communiqué* suivant, qu'il a reçu du ministère de l'intérieur :

« Dans son numéro du 4 mai, l'*Opinion nationale* a reproduit un article de l'*Indépendant de la Charente Inférieure* du 1^{er}, où se trouve une lettre de M. Baron, docteur en médecine, suivie de réflexions et de commentaires du rédacteur en chef de cette feuille, M. Vallein, qui a publié sur le même objet un nouvel article dans le numéro du 3 mai.

« Le caractère des faits relatés dans ces

(1) Procès verbal de la séance du Sénat du 29 juin 1861.

publications a été complètement altéré, et il importe de rectifier des assertions fausses qui seraient de nature à égarer l'opinion publique.

« Voici la vérité :
Le gendarme Robert, dont la femme tient un magasin d'épicerie à Saintes, a été envoyé en résidence à Mortagne, précisément en raison de ce fait qui est contraire aux règlements.

« Robert, qui est père de famille et qui avait sans doute de sérieux motifs d'intérêt pour demeurer à Saintes, a offert sa démission qui, n'ayant pas été formulée dans les termes précis indiqués par les règlements, n'a pu être acceptée.

« Sur ces entrefaites, le gendarme Robert a été admis à entrer à l'hôpital de Saintes, d'où il a écrit à S. Exc. M. le maréchal ministre de la guerre, pour lui faire savoir qu'il se rendrait à sa nouvelle destination dès que sa santé serait rétablie. Dans cette lettre il suppliait le ministre d'accepter sa démission, ce qui lui épargnerait des frais onéreux de déplacement.

« Des ordres furent donnés par le département de la guerre pour que la démission de Robert fût acceptée. Il est donc faux que le gendarme Robert ait subi des tracasseries et des punitions injustes, attendu que ce militaire a toujours été l'objet des meilleures notes de la part de ses chefs. En outre, son déplacement ayant été motivé par la cause précédemment énoncée, il est faux que ce fait ait eu la moindre corrélation avec l'affaire des « Frères ignorants de Saintes », inconnue au ministère de la guerre.

« Il est faux enfin qu'une dépêche télégraphique du ministère de la guerre ait enjoint à Robert de se rendre à Mortagne dans les vingt-quatre heures, puisque ce gendarme n'a pas quitté Saintes jusqu'à ce jour. »

Amérique.

LOUISIANE. — Les citoyens de la métropole louisianaise se préparaient à résister aux gens du Nord jusqu'à la dernière extrémité.

La misère était grande à la Nouvelle-Orléans. La ville était sous l'empire de la loi martiale. Le conseil municipal, sous la pression du grand prévôt, avait fixé le tarif de vente des principales denrées, pour les empêcher d'atteindre des prix par trop exorbitants. La circulation des métaux monnayés est interdite ; traitre quiconque n'accepte pas au pair les bons des Etats-Confédérés. On ne reconnaissait plus de cas d'exemption du service militaire, ex-

cepté pour les mineurs et les individus tout-à-fait impropres au service.

Turquie.

On écrit de Constantinople, le 1^{er} mai, à l'Agence Havas :

« Vous avez eu connaissance de l'*Ultimatum* adressé par la Porte au Monténégro. Les dernières nouvelles de Mostar portent que le prince Nicolas a rejeté l'*ultimatum* présenté par Omer Pacha. Il a cependant assuré aux consuls autrichiens, russes et français qu'il voulait la paix et maintiendrait ses troupes dans les frontières du Monténégro.

« Les résultats constatés par les derniers combats que se sont livrés des navires cuirassés, ont décidé la Porte à annuler les ordres qu'elle avait donnés en Angleterre pour la construction de navires de guerre. Mais les instructions ont été envoyées à Mehemet-Pacha, actuellement à Londras afin qu'il fasse construire un fort bâtiment en fer qui devra recevoir une artillerie de plus fort calibre.

« La Porte vient d'ordonner qu'à l'avenir les patriarches évêques et tous ecclésiastiques appartenant à une communauté non-musulmane, recevraient le salut militaire des postes devant lesquels ils passeront. Il est ordonné aussi que le poste entier devra sortir et présenter les armes sur le passage du Viatique grec ou romain.

« Cette décision prouve que la Turquie n'est pas la dernière nation à accorder la tolérance aux autres nations.

« Kiani-Pacha est, dit-on, nommé directeur général des douanes pour tout l'Empire. Il justifiera, sans nul doute, sa nomination à un poste aussi important, car il a donné des preuves de sa grande capacité par l'énergie et l'intelligence qu'il a déployées dans l'administration des douanes métropolitaines. »

Mexique.

Voici un fait qui montre quelle est la situation des esprits au Mexique.
Le président Juárez ayant donné l'ordre au gouverneur du Yucatan de faire exécuter les récents décrets rendus contre les étrangers, ce fonctionnaire s'y est refusé, en disant que cette province s'est montrée toujours peu favorable au gouvernement de Mexico, qu'elle s'est déjà plusieurs fois déclarée indépendante, et que, si on persécute les étrangers qui en font la fortune, un pareil fait amènera sa séparation définitive.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 14 MAI 1862.

ESCLAVE ET REINE

ÉPIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE

— VII^{ME} SIÈCLE. —

Un jour qu'Erchinoald, maire du palais de Clovis II, roi de Neustrie, encore enfant, se promenait dans la galerie intérieure, des marchands, en costume étranger, se présenterent à lui, conduisant par la main une toute jeune fille qu'ils s'offraient de lui vendre comme esclave. Ils disaient l'avoir achetée de pirates norvégiens ou danois qui l'avaient enlevée sur une côte lointaine, sans doute en laissant derrière eux l'incendie et la ruine, et sur les débris des cadavres des parents égorgés. L'enfant, d'une merveilleuse beauté, semblait, malgré son âge si tendre, trop bien comprendre sa triste position. Elle fixait sur le chef franc, au dur profil, ses grands yeux bleus d'où sans doute avaient coulé bien des larmes, à juger par la pâleur de son visage tout gracieux pourtant sous sa chevelure aux boucles soyeuses et blondes.

Le rude guerrier fut attendri par la vue de cette enfant qui, dans sa misère, conservait un air touchant de noblesse et de modeste fierté, et répondait à ses interrogations avec une voix qui avait des accents d'une douceur singulière quoique dans une

langue inconnue pour lui et presque mystérieuse. Mais l'enfant semblait lui dire de son regard plein de larmes :

— Achetez-moi pour me protéger ! pour me tirer des mains de ces méchants ! de ces malheureux qui trafiquent de l'innocence, trafiquent du sang et de l'âme d'une créature faite à l'image divine !

Erchinoald donna, sans marchander, la somme qu'on lui demandait et garda l'enfant.

Il la confia aussitôt à de pieuses femmes pour l'élever, moins comme une esclave que comme une fille de noble et libre condition. Bathilde, (car tel était le nom donné à l'enfant dans son baptême), Bathilde se montra digne de cette généreuse sollicitude. En grandissant, elle devint une jeune fille, non pas seulement remarquable par sa beauté, par les grâces extérieures, mais accomplie par tout le reste, admirable et séduisante par l'attrait des plus excellentes vertus. Sa naïve et ardente piété, son humilité, sa charité, sa sainte candeur la rendaient presque vénérable, malgré sa jeunesse ; aussi la traitait-on, quoique esclave, avec les mêmes respects que si elle eût été la propre fille d'Erchinoald.

Or, une après-midi, le roi Clovis II aperçut dans la cour du palais Bathilde qui consolait, par d'affectueuses paroles, un pauvre vieillard paralysique, en même temps qu'elle lui donnait quelque aumône. Le voile de la pieuse fille s'était écarté et elle brillait dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté. Le prince la contempla quelque temps avec une admiration qui tenait du ravissement, et bientôt après, encore sous le coup de son émotion, il parla à son maire du palais de la jeune esclave. Erchinoald, soit par un noble sen-

timent, soit par les calculs d'une adroite politique qui voulait se ménager une influence pour l'avenir, répondit à Clovis en faisant de Bathilde le plus magnifique éloge, ajoutant que, d'après certaines rumeurs, il se pourrait que l'esclave, d'origine anglaise, et ravie enfant à sa patrie, ne fût pas ce qu'elle semblait et que le sang d'une race auguste coulait dans ses veines.

Ces paroles ne firent qu'exalter les sentiments du jeune prince, qui plusieurs fois revit Bathilde et toujours avec une admiration croissante. Aussi accueillit-il avec bonheur le conseil que lui donnait Erchinoald d'épouser l'esclave, digne par ses vertus de la plus belle couronne. Et Bathilde monta sur le trône, où, comme épouse, comme reine, elle rappela l'illustre Clothilde, son aïeule par alliance, en s'attachant surtout les cœurs par le charme de cette incomparable douceur qui était sa vertu singulière.

Plusieurs années s'écoulèrent pour elle au milieu de ces éclatantes prospérités qui la virent toujours bienveillante et toute modeste. Mère de trois jeunes princes, mère heureuse, épouse fortunée, elle jouissait en paix de ces félicités dont tout lui promettait la durée, quand, soudain, la plus cruelle des douleurs vint lui prouver qu'ici-bas nul n'est à l'abri de l'épreuve, et que tout bonheur humain est fragile.

Un soir, le roi Clovis rentre de la chasse, les yeux brillants d'un éclat sombre, la figure enflammée et proférant d'étranges paroles. Ses enfants s'approchèrent pour l'embrasser et la reine avec eux ! Il les repousse, l'air farouche ! Hélas ! il se refuse même à les reconnaître ! L'infortuné ! un accident demeure inconnu ou quelque mystérieuse et redoutable influence avait

troublé sa raison. Vainement Bathilde, assise nuit et jour au chevet de son mari, comme elle eût fait au berceau d'un enfant, essaya par les tendres caresses, par les sourires et les douces paroles, de réveiller son intelligence en parlant à son cœur ! Inutiles efforts ! Après quelques éclairs lucides plus ou moins prolongés et qui semblaient promettre la guérison, Clovis resta complètement insensé, et, à ce qu'il paraît, à peu près idiot. Qu'on juge de la douleur de la pauvre reine, maintenant la plus affligée des épouses après avoir été si heureuse.

Cependant elle ne succomba pas sous l'épreuve ; et, non moins courageuse et forte que patiente et douce, elle sut se montrer à la hauteur des immenses devoirs que lui créait le malheur des circonstances. Car il lui fallait à la fois, garde-malade dévouée de l'infortuné Clovis, tout en veillant avec sollicitude à l'éducation de ses enfants orphelins, s'acquiescer des plus laborieuses fonctions de la royauté. Elle sut faire courageusement, avec l'aide de Dieu, à cette triple tâche, mais non pas sans sentir parfois tout le poids d'un tel fardeau. Aussi disait-elle volontiers au bienheureux saint Ouen qui l'aiderait de ses conseils au milieu de si grandes difficultés :

— Ah ! vénérable père, qu'une couronne est parfois lourde ! et qu'insensés sont ceux qui l'envient. Ah ! malgré l'or et les diamants qui la couvrent, que souvent la mienneté me rappelle la sainte couronne d'épines de notre doux Sauveur montant au Calvaire !

— Ayez courage, ma fille, répondit le saint, puisque vous êtes dans la voie que le Seigneur a voulue, la force ne vous manquera pas ! benissez Dieu d'ailleurs.

de vous donner une telle prudence et de vous faire voir si clairement la vanité de ce qui passe.

Bathilde, reine illustre dans la pompe et les grandeurs, se souvenait toujours des temps malheureux de son enfance. Aussi témoignait-elle pour les pauvres esclaves d'une compassion et d'une affection toutes particulières ; et par de sages mesures pour lesquelles on prit conseil de son saint Ouen, elle travailla à faire disparaître l'esclavage partout où prévalait son autorité. Elle s'occupa aussi avec zèle de la réforme des abus et surtout de faire cesser les scandales de simonie par lesquels des prêtres indignes s'introduisaient sacrilègement dans le sanctuaire pour le profaner. Elle fut véritablement aussi la mère des orphelins, la providence des faibles, des indigents et des délaissés, surtout dans une grande disette qui désola la France à cette époque. La bonne reine soulagea le pauvre peuple en faisant vendre les lames d'argent qui revêtaient la voûte de la basilique de Saint-Denis. Le clergé favorisa cette aumône, et la somptueuse église reçut en échange des privilèges d'indépendance qui furent reconnus dans un plaid par les évêques et par les leudes.

La vénération qu'inspiraient à tous les vertus de Bathilde fit que les leudes, malgré leur sauvage turbulence, supportèrent plusieurs années, sans trop d'impatience, sa douce tutelle. Cette trêve, consentie ainsi tacitement pour un temps à la France, épuisée par les luttes intestines, un repos dont elle avait grand besoin. Malheureusement le calme ne devait pas être de longue durée. Bathilde comprit que les colères, enchaînées volontairement sous la main d'une femme, commençaient